

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Cédric JOUVE - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Maryline BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Jean-Marc COPPOLA représenté par Joël CANICAVE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Magali GIOVANNANGELI représentée par Linda BOUCHICHA - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Michel ILLAC représenté par Yves MESNARD - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Romain BRUMENT - Anthony KREHMEIER représenté par Jessie LINTON - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Dona RICHARD représentée par Christine JUSTE - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Perrine PRIGENT - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Marc SIGNES représenté par Aïcha SIF.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Sophie AMARANTINIS - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Marie-Ange CONTE - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIÉ - Régis MARTIN - Arnaud MERCIER - Franck OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Gilbert SPINELLI - Jean-Louis VINCENT - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Solange BIAGGI représentée à 15h17 par Catherine PILA - Sophie JOISSAINS représentée à 15h35 par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien JIBRAYEL à 15h04 - Philippe CHARRIN à 15h19 - Bernard MARANDAT à 15h31 - Caroline MAURIN à 15h40 - Laure-Agnès CARADEC à 15h50 - Lyece CHOULAK à 15h56 - Michel BOULAN à 16h03 - Kayané BIANCO à 16h04 - Anne MEILHAC à 16h13 - Jean-Pierre GIORGI à 16h17 - Marc DEL GRAZIA à 16h21 - Laurent BELSOLA à 16h22 - Maxime MARCHAND à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h42 - Marine PUSTORINO-DURAND à 16h42 - Lionel ROYER-PERREAU à 16h42 - Benoit PAYAN à 16h43 - Eric SEMERDJIAN à 16h44 - Anne-Marie D'ESTIENNE d'ORVES à 16h45 - Sébastien BARLES à 16h46 - Claudie MORA à 16h49 - Didier PARAKIAN à 16h52 - Eric MERY à 16h53 - David GALTIER à 16h56 - Olivia FORTIN à 16h57 - Georges ROSSO à 16h58 - Patrick AMICO à 17h06 - Frédéric VIGOUROUX à 17h07 - Hatab JELASSI à 17h07 - Pauline ROSSELL à 17h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 008-10133/21/CM

**■ Approbation du programme modificatif de la phase 2 du BHNS ZENIBUS et du prolongement vers le pôle d'échanges de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane avec la mise en service de 2 lignes de Bus à Haut Niveau de Service
MET 21/19193/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan de Déplacement Urbain (P.D.U) de la Métropole, arrêté en décembre 2019, affiche notamment comme objectifs à l'horizon 2030 :

- Une réduction de la part modale de la voiture à moins de 50 %,
- Une augmentation de 50% de l'utilisation des transports en commun métropolitains,
- Une augmentation de la part modale du vélo de 1 % à 5 %.

Le P.D.U est structuré autour de lignes et de pôles d'échanges premium afin de convaincre les automobilistes et d'offrir des transports, fréquents, rapides, fiables, interconnectés et accessibles à tous. Le Zenibus, BHNS reliant Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles et les Pennes Mirabeau dans sa phase 1 et ses prolongements vers Plan de Campagne et vers le Technoparc des Florides, est l'une de ces lignes premium.

Rappel des aménagements réalisés dans le cadre de la phase 1 du BHNS-ZENIBUS mise en service en 2016 :

L'itinéraire actuel de la phase 1 représente 17km entre le square de Gaulle aux Pennes Mirabeau et le lycée Maurice Genevoix à Marignane.

La ligne est constituée d'aménagements ponctuels répartis en différents points du tracé :

- 2.9 km de site propre pour les deux sens ;
- 33 carrefours et giratoires équipés de feux tricolores de régulation pour le passage du ZENIBUS ;
- 33 stations composées de deux arrêts et réalisées selon le design spécifique de la ligne ;
- 2 terminus (square de Gaulle aux Pennes Mirabeau et lycée Genevoix à Marignane).

Le Conseil de Métropole du 13 juillet 2017 a approuvé un premier programme de prolongement du BHNS ZENIBUS, appelé phase 2, par délibération n°TRA 005-2329/17/CM.

Ce programme prévoyait:

- Les aménagements nécessaires aux extensions à l'Est vers Plan de Campagne et au Sud vers le Technoparc des Florides à Marignane,
- Des aménagements complémentaires sur le tracé actuel du ZENIBUS identifiés sur le boulevard de l'Europe à Vitrolles et sur le boulevard Cailloux à Saint-Victoret,
- La réalisation de 3 Parc-Relais localisés à proximité du Lycée Maurice Genevoix à Marignane, dans le Technoparc des Florides et aux abords du Square de Gaulle aux Pennes-Mirabeau.

D'un point de vue financier, ce programme initial était estimé à 15,297 Millions d'euros HT (*hors foncier*).

Considérant d'une part la fréquentation importante du ZENIBUS actuel sur le bassin vitrollais (42 % des validations sur la commune de Vitrolles sur les 8000 voyages/jour) et d'autre part les enjeux de régularité sur le tracé. Il a été décidé de mettre en service 2 lignes de BHNS-ZENIBUS à savoir :

- Une ligne ZEN A : PEM Cap Horizon à Vitrolles<-> PEM de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau,
- Une ligne ZEN B : Technoparc des Florides à Marignane <-> Pôle d'Echange du Griffon à Vitrolles.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

Les principales caractéristiques de cette nouvelle phase du projet de BHNS-ZENIBUS sont:

- Une Extension de 4,4 km de la future ligne ZEN A à l'Est vers le futur Pôle d'Echange Multimodal de Plan de Campagne.
Cette extension s'accompagne de la réalisation de :
 - 4 stations,
 - 4350m de couloirs de bus,
 - La réalisation d'un P+R de 29 places aux Pennes-Mirabeau,
 - 4400m d'itinéraires cyclables,
 - 600m de trottoirs en agglomération sur la commune des Pennes-Mirabeau,
 - L'extension du principe de priorité aux carrefours à feux vidéo-surveillés.
- Une Extension de 2,5 km de la future ligne B au Sud vers la ZAC des Florides (Marignane).
Cette extension s'accompagne de la réalisation de :
 - 2 stations,
 - 300m de couloirs de bus,
 - La réalisation de l'extension de la piste bidirectionnelle existante jusqu'au rondpoint de la barque.
- Un Tronc commun de 4km environ pour les deux lignes ZEN A et ZEN B sur la commune de Vitrolles.
Ce tronc commun s'accompagne de :
 - L'allongement de 8 stations,
 - La réalisation d'un pôle d'échange au Griffon,
 - L'intégration du futur Réseau Express Métropolitain (REM) sur les arrêts Grand Vitrolles et Griffon/Clinique,
 - La réalisation d'une station supplémentaire sur le boulevard de l'Europe,
 - La suppression de l'arrêt Athènes-Rome.
- Des améliorations sur la ligne actuelle centrées sur la commune de Marignane.
Ces améliorations comprennent :
 - L'amélioration des conditions de circulation du BHNS sur la rue Jean Giono,
 - La requalification d'une partie de l'avenue Henri Barrelet en faveur des transports en commun.

Le coût total du programme modificatif de la phase 2 a été arrêté à 18,75 millions d'euros HT soit 22,5 millions d'euros TTC (contre 15,297 millions d'euros HT initialement).

Ce nouveau montant intègre également une provision de 750 000,00 € HT nécessaire à la maîtrise foncière pour la réalisation du projet.

L'objectif de mise en service des deux lignes de BHNS ZEN A et ZEN B est fixé pour fin 2025.

Lors du comité de pilotage du 13 avril 2021 le programme modificatif de la phase 2 de BHNS-ZENIBUS incluant la mise en service des lignes ZEN A et ZEN B a été présenté et approuvé à l'unanimité par les participants.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°TRA 002-7840/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant l'arrêt du projet de déplacements urbains de la Métropole ;
- La délibération n°TRA 17/005-1793/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017, approuvant la revalorisation et l'affectation d'une opération BHNS Bus de l'Etang Phase 2 dans le cadre du Budget annexe Transport de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération n°TRA 005-2329/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 approuvant le programme de prolongement du BHNS du réseau des bus de l'étang vers la halte ferrée et son pôle d'échanges associé de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane en vue du lancement de la maîtrise d'œuvre - Demande de subventions auprès des partenaires potentiels ;
- La délibération n°MOB 006-9276/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 approuvant de la composition du comité de pilotage Prolongement du Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS ;
- La lettre de saisine de la Présidente ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 1^{er} juin 2021 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 27 mai 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme modificatif de la phase 2 de BHNS-ZENIBUS intégrant :

- La mise en service des lignes de BHNS ZEN A et ZEN B pour fin 2025,
- Les infrastructures nécessaires aux prolongements à l'Est vers le Pôle d'Echange Multimodal de Plan de Campagne et au Sud vers la ZAC des Florides,
- La réalisation d'aménagements sur la commune de Vitrolles rendus nécessaires pour la mise en service des 2 lignes,
- Les améliorations sur le tracé actuel localisé à Marignane sur la rue Jean Giono et l'avenue Henri Barrelet.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à l'opération 2016800300 – 168490TP – BHNS Bus de l'Etang Phase 2 sont inscrits au budget Transport de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Nature : 2031 - Sous-politique : C210 et Nature : 2314 - Sous-politique : C210.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021